ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	**REFERENCE**	**PAP2023-036-COORDO REP+**
	INTITULE DU POSTE	**Coordonnateur REP+ - Secteur collège Fabre / IEN Vitrolles**
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteur du premier degré, IEN Vitrolles et chef d'établissement, collège Fabre)
MISSIONS ET COMPETENCES	**CADRE GENERAL**	La fonction de coordonnateur REP+ a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	- Établir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. - Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'État, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPETENCES	- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er et 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)**	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Catherine Piquette, inspectrice de l'éducation nationale ce.0133262a@ac-aix-marseille.fr